

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 25 janvier 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le mardi 25 janvier 2022 à 19h00 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Jean-Pierre Poirier, Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : .

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 7 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 25 janvier 2022.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption - Budget 2022
 - 5.2 Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
- 7. SERVICES URBAINS**
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10. RÈGLEMENTS**
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

5. FINANCES

5.1 ADOPTION - BUDGET 2022

2022-01-011

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget 2022 de la municipalité;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 7 novembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2022 au montant de 2 883 815 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

2022-01-012

CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2022-01-013

À 19h24 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance EXTRAORDINAIRE du 25 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier



Serge Raymond

Le Maire

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*